



CS_2024_001

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à 11 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur André COËNT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 14 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 19 titulaires pour 37 voix – 19 suppléants

Présents ce jour : 11 Procurations : 2 représentant au total 28 voix

Étaient présents :

Monsieur André COENT, Monsieur KERVAON Patrice, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Marie-Louise DRONIOU, Madame HUE Carine, Monsieur CAMUS Sylvain, Monsieur Jacques MAINAGE, Monsieur Gervais EGAULT, Monsieur Joël LE JEUNE, Monsieur Yann KERGOAT, Monsieur Loïc MAHE.

Procurations :

Monsieur Christophe BETOULE à Monsieur Gervais EGAULT.
Monsieur Erven LEON à Monsieur André COËNT

Étaient excusés :

Monsieur Xavier MARTIN, Monsieur Laurent RANNOU.

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Joël LE JEUNE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été transmis aux membres avec la convocation présentant les prévisions des grandes masses budgétaires de l'année 2024.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une obligation réglementaire et est la première étape du cycle budgétaire.

VU Les dispositions de l'article 2017 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République ;

VU L'article 2312-1 DU Code Général des Collectivités territoriales ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :

PREND ACTE Qu'un débat sur les orientations budgétaires 2024 a bien eu lieu sur la base du rapport joint en annexe.

Présents : 11	Pouvoirs : 2	Total : 13	Exprimés : 13
POUR : 13	CONTRE :	ABSENTATIONS :	Ne prend pas part au vote :

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.

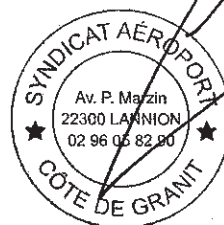
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par transmission le 21/03/2024
Publiée et affichée le 21/03/2024

LE PRESIDENT,
André COËNT



LE PRESIDENT,
André COËNT



Rapport Préalable au
Débat d'Orientation Budgétaire 2024

SYNDICAT MIXTE

AEROPORT – LANNION – COTE DE GRANIT ROSE

2024

Table des matières

Table des matières	2
1 PREAMBULE	3
1.1 La fréquentation de l'aéroport en 2023	3
2 LE FONCTIONNEMENT	4
2.1 Les ressources en provenance des membres du syndicat	4
2.1.1 La répartition statutaire de la contribution des membres	4
2.1.2 Les prévisions de recettes pour 2024	4
2.2 La prévision des recettes de fonctionnement par chapitre pour 2024	5
2.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
2.3.1 LES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	5
2.3.1.1 L'INFLATION	5
2.3.1.2 L'EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES	5
2.3.2 La prévision des dépenses de fonctionnement par chapitre pour 2024	6
3 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	6
3.1 LES INVESTISSEMENTS MAJEURS 2024	7
3.2 LE RECOURS A L'EMPRUNT	7
4 L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SYNDICAT AU 1ER JANVIER 2024	7

1 PREAMBULE

Le syndicat mixte de l'aéroport Lannion Côte de Granit Rose gère la plateforme aéroportuaire de Lannion. La décision de déclarer sans suite la procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation de services aériens réguliers entre l'aéroport de Lannion- Côte de Granit Rose et celui de Paris Orly a eu un fort impact sur l'activité du syndicat en 2018 et 2019.

L'activité de la plateforme est concentrée sur :

- Aviation Générale
- Aviation d'Affaire
- Aviation Commerciale sur demande
- Ecole de Parachutisme de fin mars jusqu'à fin octobre
- Evènementiels avec notamment l'accueil de la Patrouille de France
- Accueil de la Gendarmerie pour la surveillance des côtes notamment l'été
- Rapatriements sanitaires - Evasan
- Vols républicains
- Vols militaires

1.1 LA FREQUENTATION DE L'AEROPORT EN 2023

Voir le rapport joint

2 LE FONCTIONNEMENT

2.1 LES RESSOURCES EN PROVENANCE DES MEMBRES DU SYNDICAT

2.1.1 La répartition statutaire de la contribution des membres

Avec la présence de la CCI :

	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	PARTICIPATION LIGNE
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	54.47 %	50 %
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	40.53 %	50 %
CCI	5.00 %	
Total	100 %	100 %

A l'issue de processus de sortie de la CCI, il faudra redéfinir dans les statuts du syndicat les taux de participation des membres restants. Dans l'attente, il faut calculer la participation selon les statuts en vigueur.

2.1.2 Les prévisions de recettes pour 2024

Rappel 2020-2021-2022-2023

	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2020	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2021	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2022	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 2023
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	582 829 €	544 700 €	381 290 €	381 290 €
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	433 671 €	405 300 €	283 710 €	283 710 €
CCI	53 500 €	50 000 €	0 €	0 €
Total	1 070 000 €	1 000 000 €	665 000 €	665 000 €

Projet 2024 :

	Fonctionnement 2024
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22	381 290 €
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	283 710 €
Total	665 000,00 €

2.2 LA PREVISION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE POUR 2024

		2020	2021	2022	2023	2024
RECETTE	002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		211 569,61 €	580 033,29 €	471 129,32 €	578 369,85 €
	013-ATTENUATIONS DE CHARGES	21 161,21 €	16 335,98 €	13 235,21 €	1 090,32 €	
	042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	149 392,00 €	149 392,00 €	149 392,00 €	149 392,00 €	149 500,00 €
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	35 110,72 €	41 191,57 €	44 935,12 €	49 719,77 €	44 630,15 €
	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 070 000,00 €	1 000 000,00 €	665 000,00 €	665 000,00 €	665 000,00 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	155 730,58 €	315 578,39 €	242 931,64 €	326 191,81 €	287 000,00 €
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	141 537,98 €	172 960,36 €	79 835,43 €	142 237,70 €	79 000,00 €
	78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				316,48 €	500,00 €
	RECETTE DE FONCTIONNEMENT	1 572 932,49 €	1 907 027,91 €	1 775 362,69 €	1 805 077,40 €	1 804 000,00 €

Le résultat cumulé constaté de fonctionnement de l'année 2023 est de + 578 369.85 €, il s'explique en partie par l'attribution en 2021 d'une avance remboursable exceptionnelle de la taxe FIATA (+ 245k€).

La participation des membres pour 2024 peut ainsi être maintenue tout en gardant en réserve les moyens de rembourser l'avance du FIATA (à partir de 2024).

2.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.3.1 LES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2.3.1.1 L'INFLATION

L'inflation 2024 retenue par la loi de finances pour 2024 est de +2.6 %.

2.3.1.2 L'EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison des principes énoncés par la loi NOTRe, il est intégré au rapport d'orientations budgétaires une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et des effectifs ainsi que les crédits afférents. La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur et doit tenir compte des évolutions nationales et des éléments locaux de contexte.

2.3.1.2.1 La structure des effectifs

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport compte, au 01/01/2024, la structure des effectifs des emplois permanents est la suivante :

Au 01/01/2024	CDI de droit privé
	5

1 responsable technique SSLIA

3 pompiers d'aéroport SSLIA

1 Responsable AFIS

2.3.1.2.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel prévisionnelles 2024 sont les suivantes :

Prévisionnel 2023	Réalisation 2023	Prévision 2024
488 700 €	345 882.20 €	410 100 €

2.3.2 La prévision des dépenses de fonctionnement par chapitre pour 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	581 979,66 €	497 687,90 €	491 425,43 €	486 862,98 €	602 950,00 €
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	371 166,95 €	410 123,00 €	402 417,79 €	345 882,20 €	410 100,00 €
022-DEPENSES IMPREVUES		0,00 €			
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00 €		0,00 €	
DEPENSE 042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	317 044,65 €	360 357,58 €	354 772,24 €	343 222,13 €	366 000,00 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,81 €	1,96 €	1 569,22 €	416,77 €	43 500,00 €
66-CHARGES FINANCIERES	62 244,03 €	57 220,19 €	53 190,88 €	48 622,02 €	44 100,00 €
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 178,87 €	1 603,99 €	541,33 €	1 185,95 €	337 300,00 €
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			316,48 €	515,50 €	50,00 €
DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	1 352 615,97 €	1 326 994,62 €	1 304 233,37 €	1 226 707,55 €	1 804 000,00 €

Une provision de 337 300 € est portée en charge exceptionnelle en partie pour assurer le remboursement de l'avance de FIATA entre 2024 et 2030 (35 066.43 € /an soit 245 465 €).

Au niveau des charges à caractère général, il est prévu une croissance des charges du fait de l'inflation constatée.

Par ailleurs, pour les charges de personnel, il est pris en compte l'effet Glissement Vieillesse Technicité.

3 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Budget : 20-BUDGET PRINCIPAL SYNDICAT		2020	2021	2022	2023	2024	
INVESTISSEMENT	DEPENSE	001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		8 543,58 €			
		020-DEPENSES IMPREVUES		0,00 €			
		040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	149 392,00 €	149 392,00 €	149 392,00 €	149 392,00 €	149 500,00 €
		16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €
		20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 332,50 €	1 170,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
		21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	400 706,26 €	11 265,19 €	4 012,68 €	14 745,60 €	176 121,41 €
		23-IMMOBILISATIONS EN COURS	16 484,46 €	0,00 €	52 287,52 €	50 012,33 €	
	DEPENSE D'INVESTISSEMENT		661 915,22 €	256 370,77 €	291 692,20 €	300 149,93 €	491 621,41 €
	RECETTE	001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	104 322,02 €		113 933,72 €	177 013,76 €	220 085,96 €
		021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €		0,00 €	
		040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	317 044,65 €	360 357,58 €	354 772,24 €	343 222,13 €	366 000,00 €
		10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	232 004,97 €	8 746,91 €			
		16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00 €	1 200,00 €			
	RECETTE D'INVESTISSEMENT		653 371,64 €	370 304,49 €	468 705,96 €	520 235,89 €	586 085,96 €

Le résultat cumulé reporté de 2023, présente un solde positif de + 220 085.96 €

Il faut tenir compte pour l'équilibre de la section d'investissement en 2024 de restes à réaliser en dépenses en 2023 pour 94 464.55 €.

3.1 LES INVESTISSEMENTS MAJEURS 2024

Des travaux sur le bâtiment sont prévus pour l'entretien des locaux avec le changement de radiateurs, le marquage de la piste, des antennes VHF, une armoire à inertage pour charger les batterie lithium le changement du godet et du chargeur du tracteur.

Les autres crédits sont mis en réserve sur des articles comptables d'investissement.

3.2 LE RECOURS A L'EMPRUNT

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2024.

Un emprunt de 350 000 € a été contracté en 2008 pour une durée de 300 mois (25 ans – jusqu'en 2032) Le capital restant dû fin 2023 est de 119 000 €

Un emprunt de 1 440 000 € a été contracté en 2012 pour une durée de 20 ans jusqu'en 2032. Le capital restant dû fin 2023 est de 648 000 €.

L'état de la dette du syndicat au 31/12/2023 fait état d'un capital restant dû de : 767 000 €

4 L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SYNDICAT AU 1ER JANVIER 2024

BUDGET	Régime fiscal	Nomenclature
Budget Principal	TVA	M4